

(B)

L.288- FLOREFFE - Zoning de la BASSE-SAMBRE

DIRECTION M.
BUREAU 22-31

P.S.S. 130

Quai à droite

Quai à gauche

Après usage, le conducteur remet cette fiche à la gare. En cas d'impossibilité il l'annexe à son rapport. Dans ce cas l'atelier de traction doit renvoyer la fiche à la gare de départ : FLOREFFE

Date : 04-87



